

COMMUNE  
D'ECKARTSWILLER  
67700



## Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Nombre de conseillers  
élus :

**11**

Convoqué le 13 août 2014  
Compte-rendu affiché le 04 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Nombre de conseillers  
en fonction :

**11**

Etaient présents : - M. Jean-Paul PFEIFFER - M. Jean-Luc ROTHAN -  
Adjoint au Maire  
Mme Yolande REBSTOCK – M. Gérard JUILLET- Mme Annie KIEFFER –  
Mme Irène RICHERT - M. Claude SCHNEIDER – M. Olivier KORNMEYER  
- M. Guillaume BEYRLE

Nombre de conseillers  
présents :

**10**

**+ 1 procuration**

Absent excusés avec procuration : M. Jean-Claude HOYEAUX ayant  
donné pouvoir à Mme. Yolande REBSTOCK

Absent excusé : //

### Ordre du jour

- Secrétaire de séance – Désignation  
Approbation du procès- verbal de la séance précédente  
Factures
- N° 2014-39 COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de modernisation de l'impasse des  
Châtaigniers
- N° 2014-40 DOMAINE ET PATRIMOINE – Renouvellement des baux de chasse  
communaux – période 2015-2024
- Mode de consultation des propriétaires fonciers
  - Affectation du produit de fermage des terrains appartenant à la commune
  - Désignation de délégués à la Commission Consultative Communale de  
Chasse
- N° 2014-41 COMMANDE PUBLIQUE – Aire de jeux - contrat de maintenance de l'aire de  
jeux
- N° 2014-42 DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean  
Délégation de signature à M. le Maire
- N° 2014-43 DOMAINE ET PATRIMOINE – Forêt Indivise de St-Jean – Convention avec RFF  
relative aux mesures d'accompagnement à l'aménagement touristique du  
Mont St-Michel
- N° 2014-44 DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean- Réfection  
du chemin forestier Packlager
- N° 2014-45 DOMAINE ET PATRIMOINE – Indemnités pour occupation précaire de terres  
communales – année 2014
- N° 2014-46 DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Déclaration d'intention d'aliéner

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux  
Divers

\*\*\*\*\*

## SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance  
ordinaire du 20 juin 2014.

## FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de  
paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Désignation	Montant
<b>Factures France TELECOM pour:</b>	
téléphone + internet école (pour 2 mois)	87.30 €
téléphone mairie	45.59 €
téléphone salle polyvalente	34.01 €
fax mairie	41.24 €
forfait mensuel + communications téléphone mobile	17.99 €
abonnement internet mairie	74.56 €
Facture ES Gaz de de Strasbourg du 18/06/14 pour gaz bâtiment 71 rue Principale	132.91 €
Facture ES Energie de Strasbourg du 26/06/14 pour facture de cessation gaz bâtiment 71 rue Principale	1 600.82 €
Facture GDF SUEZ du 07/07/14 pour gaz mairie + salle polyvalente	1 921.07 €
Facture ES Strasbourg du 11/07/14 pour électricité des "communs" bât 75 rue Principale	25.17 €
Facture REXEL de Saverne du 30/06/14 pour ampoules	10.51 €
Facture DELBEAU de Mauzevin du 20/06/14 pour matériel scolaire	133.20 €
Facture M.BRICOLAGE de Saverne du 30/06/14 pour ampoules guirlande	18.65 €
Facture GENERALI de Colmar du 21/06/14 pour cotisation annuelle assurance individuelle accident	452.11 €
Facture LA POSTE pour timbres-poste mairie	881.00 €
Facture Chauffage ADOLFF du 11/07/14 pour entretien chaudière école	96.00 €
Facture EPC de Sarre-Union du 07/07/14 pour travaux de fauchage d'accotements communaux	1 008.00 €
Facture ORANGE de Metz du 08/07/14 pour réparation ligne téléphonique du bâtiment " Ancien Presbytère"	544.96 €
Facture FRANCE AFFICHE de Singrist du 09/04/14 pour marquage voiture	102.00 €
Facture LA POSTE de Saverne du 02/06/14 pour timbres-poste mairie	881.00 €
Facture CASTORAMA de Lampertheim du 28/05/14 pour matériel d'entretien espaces verts	33.27 €
Factures M.BRICOLAGE de Saverne des 30/04/14 et 31/05/14 pour matériel divers	53.90 €
Facture MATCH de Saverne du 07/07/14 pour produits divers Freibier du 14 juillet	10.20 €
Facture ARBRAPAIN du 13/07/14 pour Freibier du 14 juillet	33.75 €
Facture LECLERC de Marmoutier du 10/07/14 pour fournitures d'entretien	18.24 €

Désignation	Montant
Facture DIEBOLT TP de Marmoutier du 30/06/14 pour travaux de modernisation impasse des Châtaigniers - Voirie- situation n°1	25 338.00 €
Facture Cabinet JG LAMBERT de Sarre-Union du 30/06/14 pour mission de maîtrise d'œuvre - travaux de modernisation impasse des Châtaigniers - réseaux secs - décompte n°2	2 508.00 €
Facture DIEBOLT TP de Marmoutier du 30/06/14 pour travaux de modernisation impasse des Châtaigniers -Réseaux secs- situation n°1	18 113.40 €
Facture SM BUREAU de Sarreguemines du 23/07/14 pour matériel scolaire	214.68 €
Facture Entrepôt ERNWEIN de Romanswiller du 22/07/14 pour "Freibier" du 14 juillet	285.34 €
Facture APAVE de Strasbourg du 22/07/14 pour vérification annuelle gaz - bâtiments ERP	414.53 €
Facture APAVE de Strasbourg du 22/07/14 pour vérification annuelle électricité -bâtiments ERP	729.91 €
Facture SIGNAUX GIROD de Bischwiller du 31/07/14 pour panneaux routiers	367.93 €
Facture Cabinet JG LAMBERT de Sarre-Union du 30/07/14 pour mission de maîtrise d'œuvre - travaux de modernisation impasse des Châtaigniers - réseaux secs - décompte n°3	615.60 €
Facture Es Gaz de Strasbourg du 18/08/14 pour gaz bâtiment école	78.58 €
Facture ES de Strasbourg pour électricité bâtiments communaux + éclairage public	349.91 €
Factures SEDI d'Uzès des 01/08/14 et 04/08/14 pour imprimés administratifs mairie	160.00 €
Facture SIEHR de Steinbourg du 31/07/14 pour charbon de bois	17.09 €
Facture REXEL de Saverne du 31/07/14 pour bloc de sécurité	107.56 €
Facture BODET de Trémentines du 18/08/14 pour maintenance des cloches de l'église	717.91 €
Facture SEYLLER de Saverne du 31/07/14 pour gerbe commémorative du 14 juillet	50.00 €
Facture Commune de St-Jean-Saverne pour quote-part aux dépenses de fonctionnement du RPI St Michel - 1er semestre 2014	2 225.52 €
Facture Match Saverne du 26/08/14 pour panier garni (grand anniversaire)	45.02 €

**N° 2014 - 39**

**COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de modernisation de l'impasse des Châtaigniers- Avenant**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux secs sont quasiment achevés.

Un avenant au marché initial de travaux sera examiné prochainement par la Commission d'appel d'offres pour divers matériaux et travaux qui se rajoutent au marché initial.

**DOMAINE ET PATRIMOINE – Renouvellement des baux de chasse communaux - période 2015/2024**

VU les articles L 429 -2 et suivants du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

**1. Mode de consultation des propriétaires fonciers**

Le Maire expose au Conseil qu'en application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1<sup>er</sup> février 2015. Les chasses sont donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges type précité, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune est prise à une double majorité prévue à l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation.

Cette décision intervient soit dans le cadre d'une réunion publique des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de consulter par écrit** les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- **CHARGE le Maire** d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

**2. Affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune**

Il appartient également au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune (article 6 du cahier des charges)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE d'affecter au budget communal** la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune.

**3. Désignation de 2 délégués à la Commission Consultative Communale de la Chasse**

Vu l'article 8 du Cahier des Charges, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE**

Monsieur Jean-Paul PFEIFFER et Monsieur Jean-Luc ROTHAN, conseillers municipaux, en qualité de délégués à la Commission Consultative Communale de la Chasse.

## N° 2014-41

### **COMMANDE PUBLIQUE – Aire de jeux - contrat de maintenance**

Le Maire fait part au Conseil municipal que le contrat de maintenance de l'aire de jeux, rue de Monswiller, conclu en 2003 avec la Société PONTIGGIA de Horbourg Wihr s'élevé à 1136,20 € TTC pour 2 visites annuelles.

Il soumet au Conseil Municipal une nouvelle offre de contrat de maintenance des équipements de l'aire de jeux, présentée par la Société SATD de 67130 RUSS qui s'élevé pour 2 contrôles annuels (1 contrôle annuel principal et un contrôle annuel fonctionnel) à 804,- € TTC.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier la maintenance et l'entretien de l'aire de jeux, rue de Monswiller, à la Société SATD de 67130 RUSS, suivant l'offre présentée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour un montant annuel de 670,-€ HT (soit 804,- €TTC) pour 2 contrôles annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat ;
- **CHARGE** le Maire de la résiliation du contrat en cours auprès de la Société PONTIGGIA de Horbourg-Wihr.

## N° 2014-42

### **DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean – Délégation de signature à M. le Maire**

#### **Travaux d'exploitation :**

Le Conseil Municipal délègue au Maire la signature des contrats, conventions ou devis d'exploitation de bois concernant les coupes mentionnées aux états prévisionnels des coupes.

#### **Travaux patrimoniaux :**

Le Conseil Municipal délègue au Maire la signature des contrats, conventions ou devis de travaux patrimoniaux (courants ou neufs) à réaliser dans le cadre des programmes de travaux.

Les états prévisionnels des coupes et programmes de travaux proposés annuellement par l'ONF restent soumis à l'approbation du conseil municipal.

La présente autorisation est valable jusqu'à la fin du mandat du Maire. Le montant des devis, conventions et contrats ne peut excéder la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

## N° 2014-43

### **DOMAINE ET PATRIMOINE – Forêt Indivise de St-Jean Convention avec RFF relative aux mesures d'accompagnement à l'aménagement touristique du site du Mont St-Michel**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet LGV EST Européenne, Réseau Ferré de France (RFF)

s'est engagé à l'aménagement du site touristique du Mont St-Michel, situé en Forêt Indivise de St-Jean.

Il appartient aux copropriétaires de la Forêt Indivise de St-Jean de signer avec RFF une convention précisant les conditions techniques et financières du projet d'aménagement, pour :

- Définir le programme relatif aux opérations d'aménagement du site du Mont St-Michel,
- Autoriser l'ONF à réaliser ces opérations,
- Définir le financement de ces opérations par RFF (le coût du programme est estimé à 60 000 € HT).

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention présentée par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre les copropriétaires de la Forêt Indivise de St Jean et RFF, telle qu'elle figure en annexe au présent procès-verbal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

#### **N° 2014-44**

##### **DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean – Réfection du chemin forestier Packlager**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande formulée par délibération du 27 janvier 2014 pour report sur l'exercice 2015 des travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du chemin forestier « Packlager » et le dépôt d'un dossier de subvention pour lesdits travaux, l'ONF - Agence de Saverne vient de présenter le chiffrage des travaux de réfection du Chemin de Packlager, sous forme de trois propositions :

1. Sans subvention : travaux réalisés par l'unité routière de l'ONF par un rechargement ponctuel et une remise en forme du chemin pour un coût prévisionnel de 27004 €HT, soit 9001,-€ HT par indivisaire.
2. Sans subvention – travaux de réfection généralisée du chemin avec empierrement pour un coût prévisionnel de 65570 € HT, soit 21857 € par indivisaire.
3. Avec subvention (40% escomptés) Travaux de réfection généralisée du chemin avec empierrement pour un coût prévisionnel de 84622 E HT, soit 28207 € HT par indivisaire (mise en gabarit obligatoire soit 3,5 m. de chaussée, mise au profil des travaux, étude d'impact Natura 2000))

Le Maire

- précise au Conseil Municipal que le chemin forestier du Packlager est fortement dégradé et demande une remise en état,
- invite les conseillers municipaux à une tournée forestière avec l'ONF et les conseillers municipaux de la commune de Saint-Jean-Saverne, le samedi 20 septembre prochain.

le Conseil Municipal décide de délibérer sur cette question lors d'une prochaine séance.

## N° 2014-45

### **DOMAINE ET PATRIMOINE – Occupation précaire de terres communales Indemnités pour occupation précaire de terrains communaux année 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités pour occupation précaire de terrains communaux, conformément à l'indice national des fermages, année 2014, comme suit:

		Nombre d'ares	Prix de l'are	TOTAL
FESSEL Ludovic	KLEINGOEFT	252 ares à	1,076 €uros	soit : 271.15 €uros
ULRICH J.Georges	WESTHOUSE/MARM	185 ares à	1,076 €uros	soit : 199.06 €uros
EARL BERNERT	STEINBOURG	64,62 ares à	1,076 €uros	soit : 69.53 €uros
SCHAEFFER Alain	MONSWILLER	85 ares à	1,076 €uros	soit : 91.46 €uros

## N° 2014-46

### **DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information**

#### **Déclarations d'Intention d'Aliéner ( DIA)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées en Mairie pour les biens suivants, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé n°18 rue Principale, Section 4 parcelle n°1/250 de 245 m2 (*propriétaires M et Mme Didier MINOT*) ;
- Immeuble bâti, situé à Oberhof Section D n°83, 84 et 89 « Oben an der Strasse » de 6312 m2 (*propriétaires M. et Mme. Philippe HODAPP*) ;
- Immeuble non bâti, situé rue Principale, Section 4 n°314/250 de 945 m2 (*propriétaires M et Mme Didier MINOT*).

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour lesdits biens.

#### **INTERCOMMUNALITE**

#### **COMPTE-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Conseil de Communauté de la CCRS des 26 juin et 24 juillet 2014.

#### **DIVERS**

#### **Motion relative à l'avenir de la Région Alsace**

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace**. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

**Aussi les élus de la Commune d'ECKARTSWILLER demandent :**

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
  
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

**Et se déclarent favorables :**

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examiné, M. le Maire lève la séance à 22H00.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	Absent excusé, Procuration à Yolande REBSTOCK
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	



BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	